

**CLERMONT
SCHOOL OF
BUSINESS**



GUIDE

**À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS
EN SITUATION DE HANDICAP**

■ SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR	3
NOS PARCOURS ADAPTÉS	4
LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS POUR LES EXAMENS	5
ALTERNANCE ET SITUATION DE HANDICAP	6
HANDICAP ET CHIFFRES EN FRANCE	7
SI VOUS PENSEZ ÊTRE EN SITUATION DE HANDICAP	9
ACCÉDER AU CAMPUS DE CLERMONT SCHOOL OF BUSINESS	10
ÊTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP À CLERMONT SCHOOL OF BUSINESS	10
PLAN DES LOCAUX AVEC ACCÈS PMR	11
LES INTERLOCUTEURS À VOTRE ÉCOUTE	13





RICHARD SOPARNOT

Directeur Général

Clermont School of Business

Clermont School of Business accueille la même proportion d'étudiants handicapés que les autres Business Schools françaises*, soit environ 1% de l'effectif total. Nous travaillons sans cesse à leur offrir un meilleur accueil, un meilleur suivi. Notre Ecole veille à constamment améliorer l'accessibilité et les conditions d'accueil sur le campus des personnes à mobilité réduite (PMR).

Clermont School of Business participe aussi au groupe de travail Handicap de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) qui a publié un guide « Accompagner les étudiants handicapés dans les Grandes Ecoles » dès 2015. L'Ecole travaille à l'amélioration de son accompagnement des personnes en situation de handicap en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Clermont (Cordées Accessi'Sup) et avec l'association Handi Sup'Auvergne, pour favoriser un suivi au plus près des besoins du jeune dès la sortie du lycée. Nous sommes en contact régulier avec le Service de Santé Université et notamment le Service Universitaire Handicap pour identifier les handicaps et organiser les aménagements nécessaires.

La mission du Coordinateur Ouverture Sociale & Egalité des Chances et Référent Handicap Elèves de l'Ecole, la création de notre Fondation ainsi que l'intégration du dispositif de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) vont dans ce sens. Nos initiatives s'accroissent et se multiplient afin de garantir l'inclusion et encourager les talents dans toute leur diversité. La rédaction du présent guide marque la poursuite de nos efforts afin d'assurer à nos apprenants une scolarité et une expérience étudiante enrichissantes, pleinement adaptées à leurs besoins et à la hauteur de leur projet professionnel et développement de carrière future.

J'espère que ce guide pratique vous permettra de mieux vous orienter sur notre campus et pendant votre parcours au sein de notre Ecole. Toutes nos équipes restent à votre disposition.

Soyez les bienvenus et à très bientôt !

** chiffres de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)*

NOS PARCOURS ADAPTÉS

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez vous identifier en amont pendant les concours d'admission et les inscriptions à l'Ecole et pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de mesures adaptées à la nature de votre handicap.

1 Déclarer un handicap

Déclaration possible au moment de l'admission au concours et lors de l'inscription à Clermont School of Business en ligne - information confidentielle partagée uniquement entre les équipes concernées

2 Présentation

En début d'année académique, le Référent Handicap Ecole se présente aux étudiants et donne toutes les informations utiles sur les aménagements et suivi des étudiants en situation de handicap à l'Ecole

3 Prise de RDV

Un premier entretien confidentiel entre le Référent Handicap Ecole et chaque étudiant identifié en situation de handicap est fixé pour définir les besoins de suivi et d'aménagement

6 ÉTAPES

POUR METTRE EN PLACE UN PARCOURS ADAPTÉ

4 Justificatif

Un document officiel et confidentiel d'aménagement pédagogique (certificat médical, PAI/PAP/PPS) est fourni au Référent Handicap Ecole par le Service de Santé Universitaire (SSU) via la Direction des Etudes

5 Mise en place protocole d'aménagement

Les aménagements de scolarité sont confirmés par l'envoi à l'étudiant en situation de handicap d'un courriel spécifiant l'aménagement prévu concerné. Ce courriel est également transmis à la Direction des programmes pour information des professeurs si souhaité par l'étudiant en situation de handicap

6 RDV du suivi

Le Référent Handicap Ecole reçoit l'étudiant en situation de handicap en début de cursus et fait avec lui des points d'étape confidentiels pour assurer un suivi effectif du protocole d'aménagement. En cas d'évolution, les besoins seront réévalués sur demande

LES DIFFÉRENTS TYPES D'AMÉNAGEMENTS POUR LES EXAMENS

Les étudiants en situation de handicap qui se présentent aux examens peuvent bénéficier d'aménagements portant notamment sur :

- **Les conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux) :** l'assistance d'un(e) secrétaire pourra être accordée, qui écrira sous la dictée du candidat, pour ceux qui ne peuvent pas écrire à la main ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Des sujets transcrits en braille ou en gros caractères avec un fort contraste pourront être proposés.
- **Un temps majoré pour les épreuves ou des temps de pause entre ou pendant celles-ci pour une ou plusieurs épreuves :** la majoration du temps imparti ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour l'épreuve, sauf dans des situations exceptionnelles.
- **La conservation, durant cinq ans, des notes obtenues à des épreuves :** même celles inférieures à la moyenne.
- **L'étalement sur plusieurs sessions consécutives du passage des épreuves**
- **Des adaptations ou des dispenses d'épreuves :** dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen concerné.
- **Pour plus d'information :** contactez un de vos interlocuteurs Ecole (page 15)



ALTERNANCE ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

74%* DES PERSONNES HANDICAPÉES OBTIENNENT UNE QUALIFICATION, UNE CERTIFICATION OU UN DIPLÔME À LA FIN DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous souhaitez vous former et obtenir une qualification reconnue tout en travaillant ? Vous pouvez opter pour un contrat en alternance via deux dispositifs qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la politique ouverture sociale et égalité des chances de Clermont School of Business :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : En CDD ou en CDI, la période d'apprentissage est comprise entre 6 mois et 4 ans avec une durée minimum de formation hors de l'entreprise de 400 h/an. Le contrat d'apprentissage vise l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles. La rémunération de l'apprenti est comprise entre 25% et 93% du Smic, suivant l'année de formation et l'âge de l'étudiant.

→ **78%***

DES EMPLOYEURS SONT PRÊTS À RENOUELER L'EXPÉRIENCE DE L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : En CDD ou CDI, la période de professionnalisation est comprise entre 6 et 24 mois. La formation théorique est comprise entre 15 et 25% de l'action de professionnalisation et ne peut être inférieure à 150 h. Le contrat de professionnalisation permet d'obtenir une qualification reconnue ouvrant droit, dans certains cas, à un Certificat de qualification professionnelle (CQP).

→ **87%***

DES EMPLOYEURS SONT PRÊTS À RENOUELER L'EXPÉRIENCE DE L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



**Chiffres alternance
2013-2016 de l'Agefiph*

Deux aides exceptionnelles
aux entreprises pour soutenir les embauches de
personnes handicapées : un soutien de l'Agefiph permet à
l'entreprise de bénéficier jusqu'à 13 000 €

■ QUE DISENT LES FAITS ET LES CHIFFRES ?

Dans le monde entier, on compte plus d'1 milliard de citoyens en situation de handicap qui n'attendent qu'une chose : un monde global plus accessible !

12 millions

c'est

le nombre de personnes en situation de handicap vivant en France. Ce chiffre prend en compte les handicaps les plus lourds comme les incapacités mineures.



En France, **80%**
des handicaps sont invisibles

→ **Qu'est-ce que
le handicap invisible ?**

La notion de handicap invisible tire son nom des formes de handicap qui ne sont pas apparentes mais qui impactent pourtant la qualité de vie. Il peut alors s'agir des conséquences d'un traumatisme crânien, d'un handicap physique léger, d'une déficience auditive ou visuelle, de troubles psychiques (la dépression, l'anorexie, la schizophrénie) ou encore de problèmes de dos... Loin des clichés représentant une personne handicapée dans un fauteuil roulant comme on peut le voir sur la signalétique habituelle aux quatre coins du monde, le champ du handicap regroupe une vaste étendue de troubles, qu'ils soient sensoriels, cognitifs, psychologiques ou bien chroniques.

- 1 personne handicapée sur 2 n'a pas les moyens de se soigner
- Les personnes handicapées ont une santé générale plus fragile
- Le handicap crée une dépendance accrue et une participation restreinte à la vie en société
- Le taux de pauvreté est plus important chez les personnes handicapées

■ QUE DISENT LES FAITS ET LES CHIFFRES ?

Quelques chiffres clés 2020 sur l'emploi des personnes handicapées en France...

40% de la

population en France est confrontée à une situation de handicap de façon temporaire ou permanente.

→ Les personnes en situation de handicap représentent **7%** de la population totale

française des 15-64 ans, et près de **3,8%** de l'ensemble des personnes en emploi.

→ Les travailleurs en situation de handicap sont **34%** à travailler à temps partiel, ce qui est deux fois plus que le tout public (17%).

→ **36%** ont un niveau d'étude équivalent ou supérieur au BAC, un chiffre en augmentation puisqu'ils étaient 25% en 2014 : plus d'étudiants en situation de handicap vont jusqu'au BAC et accèdent aux études supérieures.



VOUS SOUFFREZ PEUT-ÊTRE D'UN HANDICAP ?

Si vous pensez être en situation de handicap qui vous affecte au quotidien, même de manière temporaire, n'hésitez pas à contacter le Référent Handicap de Clermont School of Business qui peut vous informer, vous orienter et vous accompagner.



Robin JUND
Directeur de la Fondation & Directeur de la RSE
Référent Handicap Clermont School of Business

Tel. +33(0)4 73 98 24 24 (*standard*)

robin.jund@clermont-sb.fr Bureau

B2 01 (2^e étage)



ACCÉDER AU CAMPUS DE CLERMONT SB

Notre campus est situé 4 Boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand.

Les locaux sont accessibles aux visiteurs à Mobilité Réduite :

- **Depuis le boulevard Trudaine** (voir plan ci-après)
Une place de parking PMR est matérialisée devant l'Ecole A l'entrée dans la cour, un monte-escalier PMR est à disposition
- **Depuis la rue Bansac**, via le parking de l'Ecole (voir plan ci- après)
Si vous êtes en voiture, pour accéder au parking, sonnez à l'entrée pour entrer en précisant votre situation. Une place de parking PMR est matérialisée. Un personnel d'accueil descendra vous accompagner jusqu'à l'ascenseur PMR.
- **Boucle d'induction magnétique mobile disponible à l'accueil** pour les malentendants

ÊTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP À CLERMONT SB



BON à SAVOIR

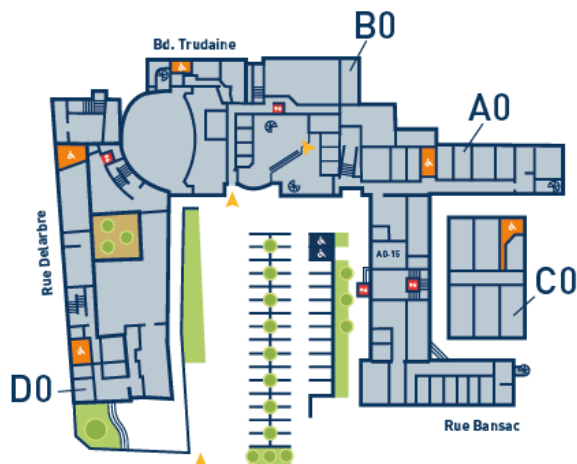
Les étudiants à mobilité réduite sont dotés d'un pass permanent leur permettant l'accès aux ascenseurs PMR tout au long de l'année académique.

Une place dans le parking leur est réservée.



PLAN ACCÈS PMR

ATTENTION Les portes des accès et ascenseurs PMR s'ouvrent et se ferment automatiquement
Maintenance du bouton en permanence jusqu'à l'étage souhaité



NIVEAU 0

Level 0

- Ascenseurs / Elevators
- Escaliers / Stairs
- Toilettes PMR / Disabled Toilets
- Places de parking PMR / Disabled Parking Spaces
- Accès PMR / Disabled Access

► Se repérer

/ Find your way

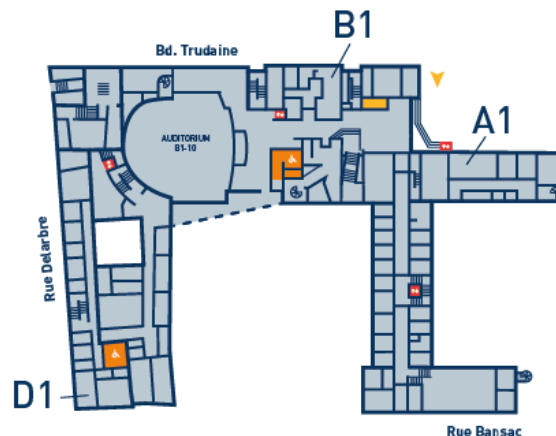
Ex:

A0-15

Bâtiment A (A>D)
/ Building A

Niveau 0 (0>5)
/ Level 0

Salle 15 (01>99)
/ Room 15



NIVEAU 1

Level 1

- Ascenseurs / Elevators
- Escaliers / Stairs
- Toilettes PMR / Disabled Toilets
- Accès PMR / Disabled Access
- Passerelle / Walkway
- Accueil / Reception

► Se repérer

/ Find your way

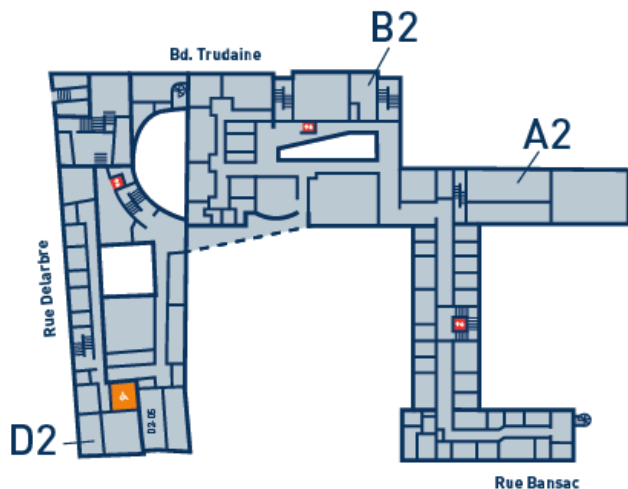
Ex:

B1-10

Bâtiment B (A>D)
/ Building B





Niveau 1 (0>5)
/ Level 1

Salle 10 (01>99)
/ Room 15



NIVEAU 2

Level 2

-  **Ascenseurs**
/ Elevators
-  **Escaliers**
/ Stairs
-  **Toilettes PMR**
/ Disabled Toilets
-  **Passerelle**
/ Walkway

► Se repérer

/ Find your way

Ex:

D2-05

Bâtiment D (A>D)
/ Building D





Niveau 2 (0>5)
/ Level 2

Salle 05 (01>99)
/ Room 15



NIVEAU 3

Level 3

-  **Ascenseurs**
/ Elevators
-  **Escaliers**
/ Stairs
-  **Toilettes PMR**
/ Disabled Toilets
-  **Terrasse**
/ Terrace



NIVEAU 4

Level 4



NIVEAU 4

Level 4

LES INTERLOCUTEURS À VOTRE ÉCOUTE



Robin JUND

Directeur de la Fondation
& Directeur de la RSE

Référent Handicap

Tel. +33(0)4 73 98 24 24 (standard)

robin.jund@clermont-sb.fr

Bureau B2.01



Isabelle COMON

Directrice des Etudes

Tel. +33(0)4 73 98 24 24 (standard)

isabelle.comon@clermont-sb.fr

Bureau A0.01



Clermont School of Business
4 Boulevard Trudaine • 63 000 Clermont-Ferrand
+33 (0)4 73 98 24 24

